

# Projet/Stage LDD3 IM

## Modalités

Le projet de 2<sup>nd</sup> semestre peut se faire en mars-avril ou en mai-juin. Lorsque vous effectuez le projet pendant la période de cours, il est attendu que vous fournissiez un travail actif de 3h par semaine minimum pendant 10 semaines. Dans ce cas, les soutenances ont lieu à la fin de la période des examens de mai avant le jury de 1<sup>ère</sup> session. Si vous démarrez le projet à la mi-mai le travail se fera sur 6 semaines (soutenances fin juin avant le jury de 2<sup>nde</sup> session). Le projet peut être fait en binôme.

Vous pouvez également faire un stage de 5 semaines minimum entre la mi-mai et fin juin ; le stage peut se prolonger sur les mois d'été et donne lieu à une gratification s'il dure plus de 2 mois. La soutenance a lieu fin juin avant le jury de 2<sup>nde</sup> session même si le stage n'est pas terminé.

Quelle est la différence entre un projet et un stage ? un stage nécessite de faire signer une convention de stage (voir les consignes pour préparer la convention de stage ci-dessous), la ou le stagiaire est accueilli.e en général au sein de l'entreprise ou du laboratoire. Le projet est un travail à effectuer en autonomie et proposé par un enseignant-chercheur ou ingénieur des départements d'informatique ou de mathématiques, avec en général un RV de travail hebdomadaire avec l'encadrant.e.

## Evaluation

Le projet ou le stage est évalué par un exposé oral et la rédaction d'un résumé des missions et résultats de 4 pages. La note obtenue est une moyenne de l'appréciation de l'encadrant et de la note qui évalue la qualité de la soutenance.

## Administratif

Le sujet de projet ou de stage doit être validé par Marie-Anne Poursat, référente pédagogique université pour les projets et stages de LDD3 IM, disponible également pour vous conseiller ([marie-anne.poursat@universite-paris-saclay.fr](mailto:marie-anne.poursat@universite-paris-saclay.fr), bureau 3P6 au bât 307).

### Avant de démarrer votre projet :

Donner le sujet du projet, le nom de l'encadrant.e et son email, la période durant laquelle sera effectué le projet, l'établissement d'accueil.

## Convention de stage

1. Si le stage est à dominante informatique : voir avec Sandrine DELAHAYE (secrétariat informatique) la procédure pour éditer votre convention de stage
2. Si le stage est à dominante mathématiques : voir avec Pascale Roux ; toutes les informations se trouvent dans la section du cours eCampus « Convention de stage »

3. Il reste ensuite à faire signer la convention par votre établissement d'accueil (encadrant/responsable de service/...) avant de la retourner à Sandrine Delahaye ou Pascale Roux pour transmission à la Présidence de l'Université et signature.  
Il faut compter 3 semaines/1 mois pour obtenir la signature de la Présidence